

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCACTION

25 juin 2026

DATE DE PUBLICATION

JUILLET 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

**Objet : Braderies,
brocante et vide-greniers
– Fixation du règlement**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 1^{er} juillet 2026

Séance du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Romain BUISINE, Sébastien GISQUIERE.

Procurations :

Monsieur Frédéric DUBUS à Madame Dorothée BERTRAND
Madame Audrey BEAGUE à Madame Augustine VILLE
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Monsieur Yves COLPAERT
Madame Amélie BEAUSSART à Madame Meghann WILLEMS
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND

Absents : Monsieur DASSONVILLE, Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°79/109 – 07/2026

Braderies, brocante et vide-greniers – Fixation du règlement

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2212-2, conférant au maire le pouvoir de police municipale pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques et les articles L. 2213-1 et suivants, relatifs à la réglementation des manifestations sur la voie publique ;

Considérant que la commune organise annuellement plusieurs manifestations de type braderies, brocantes et vide-greniers :

- Brocante de la Pentecôte (quartier des Fleurs)
- Brocante du 14 juillet (rue de Merville)
- Brocante de septembre (centre-ville)

Considérant que le règlement annexé à la présente délibération précise les modalités pratiques, telle que :

- Garantir la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique lors de ces événements
- Encadrer l'organisation de ces manifestations pour en assurer le bon déroulement
- Clarifier les règles applicables aux participants (particuliers et professionnels)

Considérant qu'aucun droit de place ni redevance ne sera perçu pour l'occupation du domaine public ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2026
Objet de la délibération : Braderies, brocante et vide-greniers – Fixation
du règlement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les modalités telles que définies ci-dessus et dans le règlement ci-annexé ;
- **d'approuver** la gratuité pour les exposants ;
- **d'approuver** le règlement ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



La Secrétaire de séance
Augustine VILLAE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Maire,

Dorothée BERTRAND

